

# Subventions d'actions communautaires

## Objectif du programme

La Société de l'arthrite du Canada s'engage à éteindre le feu de l'arthrite dans les communautés du Canada. Nos subventions d'actions communautaires visent à créer davantage d'occasions pour les gens de nouer des liens, d'apprendre et de s'épanouir avec l'arthrite dans leurs communautés. Vivre avec la douleur peut créer un sentiment d'isolement, mais ensemble, nous pouvons combattre le feu de l'arthrite.

L'arthrite touche une personne sur cinq au Canada. Les subventions d'actions communautaires soutiennent les communautés en explorant des solutions locales pour les personnes atteintes d'arthrite. Les groupes et les personnes qui s'occupent des besoins spécifiques à leurs communautés en matière d'arthrite, y compris les inégalités et les disparités en matière de santé qui influent sur l'accès à l'information et aux soins liés à l'arthrite sont invités à faire une demande.

Une gestion efficace de l'arthrite peut entraîner une atténuation de la douleur, une amélioration de la mobilité et de la qualité de vie. Bien que certains types d'arthrite exigent des médicaments spéciaux, toutes les personnes atteintes d'arthrite peuvent profiter de ressources éducatives sur l'arthrite et le style de vie, d'exercices thérapeutiques, de l'activité physique et d'une saine alimentation.

La date limite pour faire une demande est le **31 octobre 2025, à 23 h 59 HNP**. Les demandes reçues après cette date limite ne seront pas tenues en compte.

Nous communiquerons avec les personnes dont la demande est retenue d'ici le 7 février 2026 et elles recevront un calendrier des dates importantes. Toutes les activités liées à la subvention doivent se terminer entre le **1<sup>er</sup> avril 2026 et le 31 mars 2027**.

## Aperçu du programme

### Fonds disponibles

La Société de l'arthrite du Canada prévoit financer jusqu'à trois subventions d'actions communautaires pour l'année 2026-2027.

Le financement de nos subventions dépend toujours de la générosité de nos donateurs. Le montant maximal par candidature est de 5 000 \$ pour une durée maximale d'un an d'activités. Ces subventions ne sont pas renouvelables.

### Qui peut présenter une demande

Les subventions d'actions communautaires sont offertes aux groupes communautaires, aux centres communautaires, aux centres de santé, aux organisations, aux écoles, aux clubs, aux établissements de soins de longue durée, aux résidences pour personnes âgées ou aux autres groupes et personnes qui souhaitent offrir des programmes qui profitent aux personnes atteintes d'arthrite ou aux proches aidants. Les organisations et les représentants doivent être basés au Canada et satisfaire aux critères d'admissibilité. Si vous présentez une demande à titre personnel, veuillez prendre connaissance des exigences financières spécifiques à ce type de demande dans la section « financement » avant de déposer la demande. Un candidat ne peut soumettre qu'une seule demande par concours pour une subvention.

# Subventions d'actions communautaires

Nous encourageons les demandes provenant de tous les candidats qualifiés. Veuillez communiquer avec nous pour veiller à ce que tous vos besoins en matière d'accessibilité soient satisfaits tout au long de ce processus. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités de manière confidentielle.

## **Activités et publics cibles**

Les subventions d'actions communautaires priorisent les régions géographiques et les idées qui ne sont pas déjà comprises dans les programmes et les ressources de la Société de l'arthrite du Canada. Les programmes **doivent** également prioriser une ou plusieurs des communautés suivantes :

- communautés autochtones
- communautés noires et de personnes de couleur
- membres des communautés LGBTQIA2S+
- personnes vivant avec des incapacités en plus de l'arthrite
- nouveaux arrivants au Canada
- personnes vivant dans des communautés nordiques, rurales ou éloignées
- communautés à faible revenu
- personnes sans-abri, mal-logées ou les personnes vivant dans la rue

Bien que nous encourageons le lancement d'un nouveau programme, nous tiendrons aussi compte des organisations ou des groupes qui cherchent à améliorer ou augmenter les capacités de leurs programmes actuels ou qui font une demande pour financer un programme existant qui n'est pas actuellement subventionné.

Les programmes proposés qui excluent des participants sur la base de la citoyenneté, de la race, de l'endroit d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur, de l'ascendance, du handicap, de l'âge, de la croyance (religion/confession), du sexe (y compris la grossesse), du statut familial, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression du genre ne seront pas tenus en compte, sauf si le programme proposé vise à améliorer l'accès spécifiquement pour les personnes des communautés généralement mal desservies.

## **Évaluation des propositions**

Toutes les soumissions seront évaluées et notées par un comité de sélection des subventions qui comprend des personnes ayant une expérience vécue de l'arthrite. Leurs recommandations seront ensuite révisées par la Société de l'arthrite du Canada qui sélectionnera les bénéficiaires de subvention en fonction des critères pour les subventions, la disponibilité des fonds et les retombées potentielles.

\*Si vous ou quelqu'un de votre communauté souhaitez devenir un évaluateur pour un futur cycle de subventions d'actions communautaires, veuillez nous en informer en nous écrivant à [subventionscommunautaires@arthrite.ca](mailto:subventionscommunautaires@arthrite.ca)!

# Subventions d'actions communautaires

## Subvention

Jusqu'à 5 000 \$ chacune pour soutenir un programme communautaire visant à aider les personnes atteintes d'arthrite ou leurs proches aidants. Cette subvention peut aussi être utilisée pour financer un projet pilote de programme.

Les exemples pourraient comprendre (sans s'y limiter) :

- Une campagne de sensibilisation à l'arthrite, des activités pour le Mois de sensibilisation à l'arthrite (septembre) ou des activités visant à sensibiliser la communauté pour la Journée de sensibilisation à l'arthrite (12 octobre)
- Un atelier de cuisine santé
- Une série de méditation
- Une conférence ou un colloque
- Un groupe d'exercice hebdomadaire animé
- Un programme sur l'alimentation et la nutrition
- Un jardin communautaire pour améliorer la sécurité alimentaire et les liens sociaux des personnes vivant avec l'arthrite
- Un programme d'appareils fonctionnels
- Un groupe de soutien animé
- Un club de repas hebdomadaire
- Des programmes qui se déroulent dans d'autres langues que l'anglais ou le français

Nous encourageons les idées créatives qui aident à créer des liens sociaux et à offrir des avantages aux personnes vivant avec l'arthrite.

Les activités des programmes doivent être offertes **gratuitement** aux participants. Les demandes pour lesquelles la subvention créerait un avantage commercial ou une preuve de concept menant à un avantage commercial pour le candidat ne seront pas tenues en compte.

**Remarque :** en raison des ressources limitées, les demandes qui proposent un programme qui fait double emploi avec les programmes en ligne offerts par la Société de l'arthrite du Canada ne seront pas pris en considération pour l'obtention d'un financement. Si vous avez des questions au sujet des webinaires [Conversations sur l'arthrite](#), [Aide EntrAide](#) ou sur les similitudes possibles entre les programmes, ou si vous vous interrogez sur la façon dont votre idée pourrait être évaluée, veuillez envoyer un courriel à [subventionscommunautaires@arthritis.ca](mailto:subventionscommunautaires@arthritis.ca).

# Subventions d'actions communautaires

## Critères de sélection

La liste de critères de sélection ci-dessous sera utilisée pour évaluer les demandes. Veuillez inclure autant de détails que possible pour tous les éléments suivants. Il est impossible d'apporter des changements à une demande une fois qu'elle est déposée.

- Retombées potentielles : la demande doit inclure des renseignements sur la manière dont votre programme abordera un ou plusieurs des éléments suivants :
  - Aider au bien-être des personnes vivant avec l'arthrite
  - Outiller les participants pour améliorer leur gestion de l'arthrite
  - Aider les personnes vivant avec l'arthrite à trouver du soutien
  - Aider au bien-être des proches aidants des personnes atteintes d'arthrite
  - Aider les enfants ou les familles touchés par l'arthrite
- Caractère unique : qu'est-ce qui fait que votre programme est unique pour votre communauté, ou qu'il se démarque des autres programmes actuellement offerts aux personnes atteintes d'arthrite ou leurs proches aidants?
- Portée : incluez de l'information sur les personnes qui seront touchées, la manière dont elles seront touchées et le nombre de personnes qui bénéficieront du programme que vous proposez.
  - Assurez-vous d'inclure également la façon dont vous mesurerez les cibles de ce programme.
- Faisabilité : soyez réaliste dans votre demande et dans votre capacité à mettre en œuvre votre plan proposé (vous pouvez viser haut, mais n'oubliez pas que votre demande sera évaluée sur la base de la possibilité réaliste de mettre en œuvre le plan proposé avec toutes les ressources et les compétences mentionnées dans la demande).
- Expérience : expérience individuelle et aptitude à diriger une initiative
  - Veuillez démontrer en quoi votre équipe et vous êtes qualifiés pour diriger et mettre en œuvre le programme que vous proposez. Incluez des détails sur la manière dont vous comblerez les lacunes en matière de connaissances et de compétences. Si des connaissances ou des compétences spécialisées sont requises pour livrer les activités du programme, veuillez confirmer que les qualifications des membres de l'équipe proposés qui seront impliqués.
  - Vous pouvez inclure des plans d'embauche d'un instructeur pour les aspects que votre équipe ne peut satisfaire, mais n'oubliez pas d'inclure la façon dont vous y arriverez et comment il vous aidera à combler un besoin de votre programme. Par exemple, vous pouvez embaucher un instructeur de yoga pour diriger les cours de yoga.
- Interactions sociales : comment votre programme stimulera les interactions sociales parmi les participants? Incluez des renseignements sur la manière dont votre programme abordera et mesurera un ou plusieurs des éléments suivants :
  - Isolation sociale
  - Occasion de nouer des liens avec des personnes vivant avec l'arthrite ou leurs soignants
  - Créer un sentiment d'appartenance parmi les participants

# Subventions d'actions communautaires

## Exigences pour la demande

Veillez inclure les renseignements suivants dans votre demande :

- Principal public cible (p. ex. personnes atteintes d'arthrite, proches aidants, enfants atteints d'arthrite, enfants d'adultes vivant avec l'arthrite). Dites-nous quel est votre public cible et pourquoi vous planifiez toucher ce groupe de personnes.
- Une description claire de la manière dont vous sensibiliserez les participants.
- Les propositions de groupe de soutien ou de programmes éducatifs doivent inclure des détails expliquant qui animera le groupe et ses qualifications pour soutenir les personnes dans ce rôle. Par exemple, est-ce un chef de file de la communauté, une personne fiable, un instructeur, un travailleur social enregistré ou un autre professionnel? Veillez inclure ses qualifications et ses références si cela est pertinent à votre demande.
- Les demandes doivent inclure un budget fait à l'aide du modèle fourni et inclure autant de détails que possible.
- Veillez inclure une proposition de plan de travail ou un calendrier pour votre activité. Assurez-vous que votre projet peut être complété selon le calendrier de la subvention : du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027.)
- Si vous présentez une demande pour un programme en cours, veuillez inclure une description expliquant comment vous entendez continuer ce programme après le financement initial de la Société de l'arthrite du Canada.
- Évaluation et données du programme : veuillez inclure des renseignements sur la manière dont vous prévoyez mesurer l'engagement des participants, leur responsabilisation, les retombées et la portée du programme.
  - Quelles seront les retombées du programme ou de l'activité pour votre communauté? Les participants se sentiront-ils mieux informés et outillés pour gérer leur arthrite?

## Exigences supplémentaires

Si votre demande est retenue, vous devez accepter les conditions suivantes :

- Toutes les activités doivent se conformer aux lignes directrices de votre santé publique locale visant à prévenir les maladies respiratoires (p. ex. la COVID-19, la grippe saisonnière).
- Toutes les publicités du programme doivent inclure une reconnaissance du financement de la Société de l'arthrite du Canada.
- Vous devez être en mesure de recevoir des fonds dans un compte bancaire non personnel avec deux signatures ou plus. Les signataires uniques seront acceptés lorsque la preuve de l'utilisation du compte à des fins d'affaires ou non lucratives peut être présentée. Un fiduciaire peut aussi recevoir des fonds en votre nom. Cette exigence est valable pour tous les candidats – les personnes et les groupes ou les organisations.
- Tous les reçus et toutes les factures de dépenses du programme doivent être soumis à la Société de l'arthrite du Canada après la réalisation des activités liées à la subvention. Toute dépense admissible qui ne peut être confirmée par un reçu ou une facture ne sera pas remboursée.
- Les fonds non utilisés à la fin de la période de subvention seront retournés à la Société de l'arthrite du Canada dans les 30 jours suivant la présentation du rapport final.

# Subventions d'actions communautaires

- Tous les candidats retenus doivent retourner les ententes de subvention signées et les renseignements bancaires avant la date limite, sans quoi ils ne seront plus admissibles à recevoir des fonds.
- Les activités liées à la subvention ne peuvent pas commencer avant que les ententes de financement et les arrangements financiers ne soient complétés.
- Il incombe aux candidats de souscrire toute assurance responsabilité civile requise ou de confirmer la couverture avec les lieux où se déroule le programme.

## **Budget**

Lors de la création de votre budget, veuillez détailler aussi précisément que possible comment vous utiliserez les fonds. Vous trouverez ci-dessous une liste des dépenses admissibles et inadmissibles.

Les dépenses admissibles comprennent :

- Les billets ou titres de transport public pour les participants
- La nourriture ou les collations
- Les locations de salle (p. ex. la location d'un gymnase d'école ou d'un gymnase communautaire, d'une salle municipale, d'une plage horaire à la piscine, etc.)
- Les honoraires des conférenciers ou des animateurs en éducation
- Le matériel pour le programme (p. ex. cahiers de notes, matériel artistique, assiettes en carton, ustensiles, masques et désinfectant pour les mains pour les groupes se réunissant en personne, matériel imprimé, feuilles de travail, coûts de photocopie)
- L'achat d'équipement ou de logiciel à utiliser par la communauté pour le programme en cours qui profite aux personnes vivant avec l'arthrite ou leurs proches aidants. (p. ex. tablette, ordinateur portatif ou autre équipement tels que requis par le programme)
- L'interprétation en langage des signes
- La traduction vers d'autres langues
- Temps du personnel : vous devez démontrer comment les coûts sont directement associés à la planification ou la mise en œuvre du programme afin d'être considéré comme admissible.

Les dépenses inadmissibles comprennent :

- Les boissons alcoolisées, les boissons ou les aliments infusés avec du cannabis ou de la marijuana
- Les dépenses en matière de divertissement, excepté celles directement liées aux activités du programme (veuillez les décrire dans votre budget)
- Les cadeaux, à l'exception de ceux directement liés aux honoraires (veuillez les décrire dans votre budget)
- Les dépenses personnelles qui ne sont pas utilisées pour les activités du groupe ou le programme
- Le temps de personnel qui n'est pas directement associé à la planification ou la mise en œuvre du programme.
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au programme
- Les dépenses de capitaux associées à des biens immobiliers, des terrains ou des véhicules

# Subventions d'actions communautaires

- Les pénalités gouvernementales
- Les taxes foncières ou les autres frais structuraux

Note : Ce programme ne vise pas à financer les initiatives de recherche.

## **Financement**

Les engagements de financement pour la valeur totale de la subvention seront confirmés avec les candidats retenus par le biais d'un avis d'octroi de subvention en mars 2026.

Le calendrier de paiement pour les fonds comprendra deux transactions. Un montant correspondant à 80 % de la subvention sera déposé dans votre compte après la réception de l'entente de financement signée et des renseignements financiers et avant le début de votre programme. Le reste des fonds de la subvention sera déposé après la réalisation du rapport de subvention et la présentation de tous les reçus pour les dépenses admissibles, ajustées pour tout écart inférieur au budget pour l'ensemble de la durée de la subvention.

- Les fonds peuvent seulement être transférés dans un compte bancaire **non personnel** avec deux signataires ou plus. Si vous souhaitez faire une demande de subvention à titre personnel, envisagez d'approcher un organisme local sans but lucratif, un organisme de bienfaisance, un centre communautaire ou un centre de santé qui pourrait collaborer avec vous et recevoir l'argent en fiducie pour votre programme. **Si vous faites une demande à titre personnel et que vous avez des questions au sujet du processus, veuillez communiquer avec nous avant de déposer votre demande.**
- Veuillez conserver tous vos reçus et toutes vos factures pour votre programme. Nous vous demanderons de soumettre des copies de tous les reçus. Toute dépense engagée sans preuve d'achat ou de paiement ne sera pas remboursée.
- Tout fonds non dépensé à la clôture des activités liées à la subvention doit être retourné à la Société de l'arthrite du Canada au cours de la période de déclaration.

Veuillez prendre note que tous les reçus datés d'avant que vous ayez reçu une confirmation officielle de la Société de l'arthrite du Canada indiquant que vous recevrez une subvention ne seront pas acceptés. Seules les dépenses survenant pendant la période de subvention seront admissibles pour remboursement.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à [subventionscommunautaires@arthrite.ca](mailto:subventionscommunautaires@arthrite.ca) avant de soumettre votre demande. Il est impossible d'apporter des changements à une demande une fois qu'elle est déposée.